



Ville de Zuydcoote

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**CONSEIL MUNICIPAL**



**PROCES-VERBAL**

**7 Avril 2022**

## **I- Informations diverses**

Madame le Maire : « Bonsoir à tous. Je vous souhaite la bienvenue à ce second conseil municipal de l'année qui, une fois n'est pas coutume, se déroule un jeudi et non pas un mardi.

Seconde originalité, cette année nous délibérerons le budget primitif en avril sans nous être préalablement prononcés sur le compte de gestion et le compte administratif. En effet, si le compte administratif est prêt nous n'avons toujours pas réceptionné le compte de gestion de la trésorerie or la mise au vote de ces 2 documents doit se faire concomitamment.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler qu'il s'agit également du premier conseil municipal à vocation budgétaire de Bruno DIMPRE en tant qu'Adjoint aux finances.

De plus, je souhaiterais également réinterroger les élus sur leur souhait de réceptionner en papier les convocations et ordre du jour du conseil ainsi que les délibérations qui vont être présentées aux séances de l'assemblée.

En effet, si l'ensemble des élus de la majorité reçoit les éléments par mail, Vincent m'informe qu'une copie papier est déposée à Vanessa, Marie et David. Souhaitez-vous le maintien de cette organisation ou une transmission par mail pourrait vous suffire à partir de maintenant ? »

Les membres présents ont précisé être favorables à la réception des convocations par voie dématérialisée.

Madame le Maire : « C'est noté, merci à vous.

Je souhaite poursuivre en vous exposant un certain nombre d'informations en commençant par l'avancée du projet de réhabilitation de la Ferme Nord. En effet, je suis heureuse de vous informer que, même si ce projet prend du temps, le programme de réhabilitation a été arrêté en comité de pilotage. Ainsi, dans la ferme nord il y aura :

- La maison Grand Site,
- Le département avec les gardes du littoral,
- Le CPIE,
- Les Dunes de Flandres,
- Un musée concernant l'aspect maritime de l'opération Dynamo.

Ce programme s'engage sur la réhabilitation de la partie Nord de la ferme avec la maison de maître et tout ce qui se situe au nord. En ce qui concerne la partie Sud, l'idée s'est d'en assurer la rénovation extérieure puis de lancer un appel à projet pour des opérateurs privés.

Par ailleurs, il m'apparaît important de vous indiquer que samedi prochain aura lieu une manifestation « Roulons contre Parkinson » avec un départ « Ouvert à tous » à partir de 14h à la voie verte.

Je laisse maintenant la parole à Béatrice pour vous faire un point d'informations concernant le CCAS. »

Béatrice LEMPEREUR : « Merci Madame le Maire.

En ce qui concerne le CCAS, a démarré cette semaine l'initiative les connectés pilotée par Unicités qui a vocation à permettre aux personnes éloignées du numérique d'être accompagnées vers une utilisation de cet outil.

Cette démarche est concomitante avec l'action de notre conseil numérique et d'autres réunions des connectés sont prévues les 12 et 26 avril ainsi que les 10,17 et 24 Mai.

De plus, le mercredi 20 avril prochain sera organisé un petit moment convivial pour rassembler nos aînés qui n'ont pu se réunir lors des traditionnels repas faute d'une situation sanitaire le permettant. En effet, il s'avère que beaucoup d'entre eux souffrent de la solitude, il est donc apparu pertinent de prévoir ce petit rassemblement convivial sous forme de goûter.

Enfin, je souhaitais également vous informer de l'organisation par l'association d'Aide aux Personnes Agées ou à Handicap Moteur (APAHM) d'un stage d'auto-école à destination des séniors. Celui-ci se déroulera salle Robert Merle le 1<sup>er</sup> juin prochain et permettra aux séniors qui en ressentent le besoin de bénéficier d'une « remise à niveau » ».

Madame le Maire : « Merci Béatrice.

Je pense que Bruno peut nous faire un point sur les aménagements publics. »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.

En effet, nos agents techniques ont réalisé un certain nombre d'aménagements depuis notre dernière réunion. Aménagements dont vous trouverez des photos projetées :

- Des emplacements de stationnement pour vélo devant le Point Info' Tourisme,
- Le remplacement de la barrière interdisant l'accès des véhicules au petit bois,
- Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, utilisable par les vélos, permettant l'accès à la cabane aux délices à proximité immédiate de la vélo-route,
- Le réensablement du parc de jeux du petit bois ainsi que de divers aménagements.

J'en profite également pour vous indiquer que sera organisée une matinée de nettoyage de la dune Saint Martin le 16 avril prochain de 9h à 12h. Cette dune en a malheureusement bien besoin et nous vous espérons nombreux.

Enfin, je tiens à vous informer que le 28 mai prochain sera une journée sportive à Zuydcoote avec l'organisation de 2 manifestations :

- Les traditionnelles Boucles Zuydcootoises qui, cette année, auront une saveur particulière parce qu'elles s'intégreront dans une démarche portée par la CUD de manifestations sportives afin de célébrer les 800 jours avant les JO de Paris,
- Une manifestation vélo dans le cadre du mois du vélo et la venue du tour de France à Dunkerque. La Communauté urbaine de Dunkerque a souhaité que les communes y participent. Zuydcoote y participera avec une exposition de vélos anciens sur le quai de gare, le long de la voie verte à côté de la Cabane aux Délices. Animation musicale et costumée sont prévues. »

Madame le Maire : « Merci Bruno.

Il convient maintenant de procéder à l'appel des membres, Charles étant absent, je propose que ce soit Amandine qui soit nommée secrétaire de séance »

**Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

***Appel de Madame Amandine DEBEUSSCHER***

Madame le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

## **II- Délibérations**

### **1. Approbation du procès - verbal de la séance du 25 janvier 2022**

**Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

### **2. Finances – Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire : « Avant de laisser la parole à Bruno pour vous présenter cette délibération, je me permets de vous rappeler qu'à ce jour, les taux d'imposition de nos concitoyens n'ont pas évolué depuis 11 ans. Ce gel des taux communaux des taxes foncières a été permis grâce à un important travail d'économie fait sur nos dépenses sans pour autant altérer la qualité du service public rendu, bien au contraire.

Je laisse maintenant la parole à Bruno DIMPRE »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.

Comme vous l'avez souligné, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'impôts fonciers depuis 2010 et ce malgré le fait que dans la majorité des collectivités ces taux servent de variables d'ajustement aux baisses progressives et certaines des dotations de l'Etat.

Ainsi, Jean-Nöel, à qui j'ai succédé, avait réussi à contenir voire réduire les dépenses de fonctionnement de la commune afin de permettre le maintien de ce taux et c'est dans cette philosophie que je m'inscris également. Je vous en parlerai plus en détails tout à l'heure lors de la présentation du budget.

De ce fait, et pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de la commune à :

- 38,89% pour la taxe sur le foncier bâti,
- Et 90,69% pour le foncier non-bâti ».

**Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

### **3. Finances – Approbation du budget primitif**

Madame le Maire : « Comme je l'ai évoqué en préambule, cette année nous procéderons à la mise au vote du compte administratif et du compte de gestion ainsi qu'à l'affectation des résultats un peu plus tard dans l'année, vraisemblablement aux alentours des mois de mai ou juin, ce qui donnera probablement lieu au vote d'un budget supplémentaire pour tenir compte des résultats de ces dernières années.

En attendant, et puisque la loi nous impose le vote du budget primitif avant le 15 avril, je vous propose de laisser Bruno DIMPRE vous présenter les principaux montants composants le projet de budget qui vous est soumis ce jour. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.

Pour résumer rapidement avant d'entrée plus en détails, le budget de la commune s'équilibre à 1 439 710,50€ en dépense et en recettes.

Ce montant se décompose en 2 parties imputées sur les sections de fonctionnement et d'investissement :

- 1 348 092€ en fonctionnement,
- 91 618,50€ en investissement.

Or, pour rappel :

- Les dépenses de fonctionnement sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire

les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (*charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, rémunération des agents de la commune...*),

- Tandis que les dépenses d'investissement sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (PC, vélos, tentes, bancs publics...) pouvant être réutilisés longtemps ou construits de nouveaux bâtiments ».

Présentation du budget par Bruno.

### **Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

#### **4. Urbanisme – Vœux du conseil – Classement en zone agricole du littoral de terres à l'Ouest de la commune**

Madame le Maire : « Je me permets de vous rappeler que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est actuellement en révision générale par la communauté urbaine de dunkerque et que des terres, d'environ 8,5Ha, situées à l'Ouest de la commune demeurent actuellement constructibles sans pour autant faire l'objet de projet d'aménageur, ni revêtir un intérêt capital pour la commune.

Par ailleurs, il m'apparaît pertinent de vous rappeler également que depuis 2008, la majorité conduite par Paul CHRISTOPHE, puis moi-même, a obtenu le déclassement de plus de 35Ha de terres constructibles qui ont été classées en zone agricole sur la partie Ouest de la Commune.

Je vous propose de poursuivre cette dynamique en classant en zone agricole du littoral 8,5Ha de terres constructibles à l'Ouest, selon le plan joint. »

Vanessa FINANCE : « Vous avez évoqué tout à l'heure l'arrêt du programme de la Ferme Nord, or avant il était prévu de le faire sur ces terrains qu'en est-il ? »

Madame le Maire : « C'est un tracé grossier qui vous est présenté. En effet, des subtilités dans le PLUiHD prévoient qu'une petite zone de ce terrain n'est pas classée en Zone Agricole du Littoral. Cependant, ce ne sera pas simple de faire les parkings à cet endroit. Moi, je prône pour l'accompagnement de l'hôpital dans la réalisation d'un grand parking sur la partie Est, le long de l'hôpital et qui pourra être utilisé par les visiteurs de la ferme qui reviendront à pied jusqu'au bâtiment. »

### **Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

#### **5. Vie associative – Octroi de subventions aux associations**

Madame le Maire : « Il apparaît pertinent de rappeler que la commune consacre de larges parts de son budget au financement des associations et n'hésite pas à les accompagner que ce soit dans l'organisation de leurs manifestations en mobilisant les agents communaux ou par l'accès à nos dispositifs d'impression.

C'est ce tissu associatif zuydcootois qui apporte à la commune son dynamisme et sa richesse qui la rendent attractive.

Par ailleurs, nous mettons tout en œuvre pour fournir un lieu de réunion aux associations qui en font la demande dans la mesure de nos disponibilités.

Aussi, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur investissement et laisse le soin à Pascale de présenter la délibération suivante. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Je souhaite débiter la présentation de cette délibération en vous précisant qu'il y a eu un oubli dans la délibération. En effet, l'association Zuydcoote Animation n'apparaît pas dans celle-ci et vous propose donc de l'ajouter conformément au document projeté.

Cela fait plusieurs années que nous maintenons notre accompagnement financier des associations par l'octroi d'une subvention à celles qui en font la demande.

Toutefois, il ne s'agit pas ici de se limiter à donner aux associations les subventions sollicitées mais à faire une véritable étude des actions réalisées par ces dernières afin d'opérer une certaine forme d'analyse de l'utilisation des deniers publics. En effet, et pour information, chaque année les subventions versées aux associations représentent jusqu'à 2,5% du budget de fonctionnement de la commune.

Par ailleurs, et pour votre parfaite information, la subvention de Zuydcoote Animation lui sera versée en 2 tranches si les besoins en financement le justifient.

Je vous rappelle que les élus membres du bureau / Conseil d'Administration de l'une de ces associations doivent s'abstenir de prendre part au vote.

Ainsi, il vous est proposé d'octroyer les montants de subvention suivants :

- - AFMASP Aujourd'hui la vie – 250€,
- - Amicale des donneurs du sang – 150€,
- - Ateliers artistiques – 250€,
- - CPIE Flandres Martime – 1000€,
- - Cap sur la forme – 1500€,
- - Click and Tick – 150€,
- - La bourriche Zuydcootoise – 500€,
- - Le courtil des Simples – 250€,
- - UNC – AFN – 400€,
- - Union Sportive de Bray-Dunes – 230€,
- - Zuydcoote Animation (n'apparaissant pas dans le projet de délibération transmis) – 12 500€. »

Vanessa FINANCE : « Après en avoir discuté avec Amélie, la subvention demandée était 800€ et du coup elle se demandait pourquoi elle avait moins. »

Pascale DESFRENNES : « L'année dernière, elle a organisé le festival donc une somme lui a été attribuée en conséquence. Cette année, comme il n'est pas prévu, la subvention a été recalculée. »

Vanessa FINANCE : « Il n'y aura pas de festival mais il y a d'autres actions et des achats pour le festival de l'année prochaine. »

Pascale DESFRENNES : « Il faut qu'elle nous fournisse un détail mais en conséquence elle aura moins cette année car il n'y a pas le festival. Il faut aussi savoir équilibrer avec les autres associations qui, pour certaines, ont également de gros projets cette année. A titre d'exemple « La bourriche Zuydcootoise » qui a vu sa subvention augmenter, même si elle n'atteint pas le montant demandé, car cette année ils vont mener une action auprès des jeunes et vont acheter du matériel pour ces derniers. »

Pascale DESFRENNES et Bruno PRUVOST se sont abstenus de prendre part au vote en tant que membres du conseil d'administration de l'une des associations.

**Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

6. **Affaires sociales – Octroi d'une subvention au CCAS**

Madame le Maire : « Avant de passer la parole à Béatrice pour présenter cette délibération, je voudrais revenir sur l'action du CCAS.

Etablissement public autonome, le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social.

Ainsi le CCAS de Zuydcoote propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale et mène des actions en faveur des personnes âgées comme la distribution du colis de Noël ou l'organisation de repas annuels.

De plus, comme Béatrice l'a évoqué en préambule, est prévue, mercredi 20 avril après-midi, l'organisation d'un petit moment convivial entre nos anciens afin de recréer du lien social entre eux après 2 ans de pandémie qui ont considérablement réduit la fréquence de ces évènements.

Par ailleurs, des permanences tenues par Béatrice ou Mary, toutes deux en délégation des affaires sociales, d'assistants sociaux, du conciliateur de justice, de la mutuelle JUST' ou de la mission locale se déroulent en mairie chaque mois grâce à l'action du CCAS.

Je laisse maintenant la parole à Béatrice. »

Béatrice LEMPEREUR : « Merci Madame le Maire.

Je souhaite tout d'abord préciser que le prochain conseil d'administration du CCAS se déroulera le 14 avril prochain avec un ordre du jour à vocation financière.

Ainsi, pour votre parfaite information, je suis en mesure de vous indiquer que les comptes 2021 du CCAS sont arrêtés sur la base d'un réalisé de 25 740,89€ de dépenses de fonctionnement et de 15 698,07€ de recettes de fonctionnement.

Aussi, l'augmentation de la demande de subvention est liée à la prise en charge par le CCAS à partir de cette année du traditionnel colis des aînés et des repas et autres évènements festifs à destination de nos anciens habituellement imputés sur le budget de la commune.

Ainsi, je vous propose de fixer le montant de la subvention annuelle accordée au CCAS à 20 000€.

### **Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?**

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, nous allons traiter les questions posées par l'opposition. »

## ***III- Questions de l'opposition***

1. Le ministère de la Transition écologique avait demandé, en novembre 2021, aux préfets des départements littoraux de coordonner une consultation de l'ensemble des communes littorales. Cette consultation devait aboutir à l'élaboration d'une liste tenant compte de la « particulière vulnérabilité » du territoire des communes au recul du trait de côte et déterminée en fonction de l'état des connaissances scientifiques résultant notamment de l'indicateur national de l'érosion littorale et de la connaissance des biens et activités exposés à ce phénomène. Cette consultation, initialement fixée au 24 janvier, a été prorogée jusqu'au 14 février, avec prise en compte des délibérations jusqu'au 10 mars. Une première liste de communes a été retenue, aucune dans les Hauts de France, et cette première liste sera adaptée en fonction de la consultation des conseils municipaux, appelée à se poursuivre après la parution d'une première version du décret, prévue pour début avril.

Notre commune, littorale, devra se prononcer, quand est-ce prévu ? Qu'implique l'inscription sur la liste ? Sur quels critères devons nous délibérer ?

Madame le Maire : « C'est un sujet que je suis de près parce que je suis membre du Conseil d'Administration de l'association nationale des élus du littoral. En effet, toutes les préfectures et sous-

préfectures concernées ont rassemblé les communes en leur sein pour exposer cette nouvelle loi, qui fait partie du socle « Climat et Résilience », afin d'exposer ce qu'elle implique.

Je me permets donc de corriger dès à présent votre affirmation en précisant qu'il existe des communes en Hauts de France, au moins une, dans cette liste. Ensuite, je souhaite préciser que le vote qui doit se faire au sein des conseils est obligatoire pour les communes qui sont inscrites sur cette liste et exclusivement celle-ci. ».

Vanessa FINANCE : « Ce que j'avais compris, d'un article que j'avais lu dans la presse, c'est que tous les conseils municipaux des communes du littoral devaient se prononcer pour savoir si les communes seraient inscrites ou pas. Mais du coup qui choisit qui doit être inscrit ou pas ? »

Madame le Maire : « C'est l'Etat qui décide après consultation d'organismes spécialisés comme le CEREMA en tenant compte de la particulière vulnérabilité du trait de côte à la lumière des connaissances scientifiques sur le sujet. »

2. Pourquoi les compte rendus des conseils municipaux deviennent-ils si ridiculement petits dans la gazette, alors même que les procès verbaux ne sont plus publiés sur le site internet, alors que ce sont des documents publics...

Madame le Maire : « Afin de pouvoir communiquer davantage sur les évènements de la commune, nous avons décidé de réduire la place prise par les comptes-rendus du conseil municipal passant ainsi de plusieurs pages à une seule reprenant les éléments d'informations essentiels de la délibération ainsi que le sens du vote de l'assemblée. Par ailleurs, et pour votre parfaite information, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022, seul le compte-rendu de séance doit être obligatoirement communiqué au public sous 8 jours après la séance. Les règles concernant le procès-verbal, principalement issues de la jurisprudence du juge administratif, plutôt floues jusqu'alors, ont été éclaircies par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements qui prévoit dans son article 1 que les procès-verbaux sont arrêtés à la séance du conseil municipal qui suit celle à laquelle ils se rapportent et sont communicables sur le site internet de la commune lorsqu'il existe et tenus à disposition du public à l'accueil de la mairie. Cependant, ces dispositions ne sont juridiquement contraignantes qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 précité.

Toutefois, vous noterez, comme vous le montre Vincent à l'écran, et contrairement à votre affirmation, que les PV des conseils municipaux sont déjà publiés sur l'article de la séance à laquelle ils se rapportent dès qu'ils sont approuvés par l'assemblée et seulement à ce moment-là. La subtilité c'est qu'avant chaque élément (ordre du jour, compte-rendu, procès-verbal) faisait l'objet d'un article individuel alors que Vincent a fait le choix de rationaliser la communication sur le site internet en regroupant l'ensemble des éléments dans le même article évitant de ce fait l'effet fouillis.

3. Une commission de sécurité est passée récemment à l'école. Peut-on obtenir le rapport de cette commission ?

Madame le Maire : « La dernière commission de sécurité de l'école a eu lieu le 17 mai 2021, soit il y a presque 1 an. Cette commission a émis un avis favorable et, si vous souhaitez obtenir communication du rapport, je vous encourage à vous rapprocher de Vincent. »

4. Suite aux travaux rue du Général De Gaulle, une partie de la chaussée a été refaite, mais le passage piéton devant l'école maternelle, encore matérialisé sur les trottoir par les bandes podotactiles, a été effacé sur la route. C'est hyper dangereux car les enfants et les parents l'utilisent encore, mais les voitures ne le voient plus. Quand la peinture va-t-elle être refaite ? Le personnel municipal qui fait la circulation le matin ne peut-il pas être mis de ce côté en attendant ?

Madame le Maire : « Nous avons déjà constaté cette difficulté et avons pris contact avec le Département sur le sujet qui nous a informé avoir programmée une intervention de remise en peinture

du passage piéton fin-mai car ils doivent programmer un enduit sur une large partie de la voie le 16 mai prochain. En attendant, un 2<sup>nd</sup> agent est dépêché afin de faire la circulation le matin et le soir et ainsi sécuriser le passage des parents et enfants. »

5. La loi d'orientation des mobilités (LOM) demande l'obligation de la suppression du stationnement motorisé sur les 5 mètres en amont des passages pour piétons. Dans ce cadre, pouvez-vous supprimer la place de stationnement en face de la salle Lamstaes devant la grille noire à la sortie de l'école ?

Madame le Maire : « Nous engageons une réflexion globale sur le stationnement dans le cadre de cette LOI, c'est pourquoi, par exemple, une suppression de stationnement a eu lieu à proximité du Galion.

En revanche, s'agissant de l'école, les besoins en stationnement nécessités aux entrées et sorties de l'école et le manque cruel de places à proximité immédiate de l'école conduisent les parents à se stationner comme ils le peuvent souvent même sur les trottoirs ou sur les stationnements PMR. Le strict respect de cette Loi, qui conduirait à supprimer 9 places de stationnement dans un rayon de 25 mètres des 2 entrées, serait à mon sens totalement contreproductif.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un personnel communal le matin, le midi et le soir pour assurer la sécurité au passage piéton que vous évoquez réduit sensiblement l'intérêt d'une telle suppression. »

Vanessa FINANCE : « C'est un point de vue, moi je pense que ce serait mieux de bloquer la circulation aux horaires d'entrée et sortie scolaire, ça se fait dans certaines communes. Même si ce serait compliqué à Zuydcoote car c'est la rue la plus passante.

Mais en expliquant bien, les gens pourraient être amenés à se garer sur la place de la gare. Si on supprime toutes les places, il ne se gareront pas. »

Florence VANHILLE : « Entre la théorie et la mise en œuvre concrète sur le terrain il y a une grande nuance. Aujourd'hui on protège le passage pour piétons avec un agent, demain si on met toutes les voitures sur la place, il y a le passage avec le feu et là il n'y aura personne. »

Bruno DIMPRE : « C'est un sujet très complexe. Ayant eu le problème à gérer dans ma carrière, je sais d'expérience que même si on met des croix d'interdiction de stationner, les gens vont dire « Oui mais c'est pour 10 secondes » donc ils le feront quand même. »

Séance levée à 20h23.